



communiqué

Date Le 3 novembre 1992

N° 213

Pour publication

PUBLICATION DE L'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL CANADIEN DE L'ALENA

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement, ont publié aujourd'hui l'Examen environnemental canadien de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

«L'Examen montre que l'ALENA donne des possibilités économiques au Canada, mais aussi qu'il protège l'environnement», a déclaré M. Wilson.

«L'ALENA pose un nouveau jalon dans l'établissement de relations commerciales et économiques internationales respectueuses de l'environnement, souligne le rapport. Les dispositions environnementales de l'ALENA vont bien au-delà de tout accord commercial antérieur.»

Dans son Plan vert de 1990, le gouvernement du Canada s'est engagé à intégrer la dimension environnementale dans le processus d'élaboration des politiques fédérales.

Un comité interministériel a entrepris l'examen peu après l'engagement des négociations en juin 1991. L'examen avait un double objectif : garantir que les préoccupations environnementales des Canadiens seraient prises en compte pendant la négociation de l'ALENA, et documenter les incidences éventuelles de l'Accord sur l'environnement du Canada.

Les représentants des provinces ont utilement contribué au processus d'examen, tout comme les membres de groupes consultatifs gouvernementaux comme le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les 15 groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, qui comprenaient des écologistes.

«Des consultations permanentes ont permis d'inclure, pour la première fois, des dispositions environnementales dans un accord commercial, a déclaré M. Charest. L'ALENA reconnaît explicitement le droit des pays d'établir des normes environnementales